

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 15 décembre 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

**Délibération n° CC-2023-221**

**Objet de la délibération : MARCHÉ M.2023-39 - LOT N°2 : SERVICES D'ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE L'AGGLOMERATION PROVENCE VERTE ET SON CIAS - ATTRIBUTION**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Olivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

**Absents ayant donné procuration :**

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

**Absents** : FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

**Secrétaire de Séance** : Carine PAILLARD

Monsieur Gérard FABRE expose :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a lancé le marché n°2023-39, décomposé en deux lots, ayant pour objet l'exécution des prestations de services d'assurances pour la couverture des dommages aux biens (lot 1) et des responsabilités (lot 2) de l'Agglomération et du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;

**CONSIDERANT** que ce marché est passé en groupement de commande avec le CIAS ;

**CONSIDERANT** que chaque lot du marché prendra effet le 1er janvier 2024, pour une durée maximale de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties ;

**CONSIDERANT** qu'une procédure d'appel d'offres ouvert, soumise aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1, R.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 et L.2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique, a été mise en œuvre ;

**CONSIDERANT** qu'un avis d'appel public à concurrence a été envoyé en publication au JOUE, au BOAMP et sur la plateforme e-marchespublics.com le 05/10/2023 et que la date limite de réception des offres était fixée au 07/11/2023 12:00 ;

**CONSIDERANT** qu'un pli est parvenu conforme dans les délais pour le lot n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » et qu'il a été procédé à l'analyse de l'offre conformément aux critères de choix énoncés dans le Règlement de la consultation ;

**CONSIDERANT** qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n°1 : « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » et que ce lot est ainsi infructueux ;

**CONSIDERANT** que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 décembre 2023 a attribué le lot n°2 du marché n°2023-39 de la manière suivante :

Lot		Attributaire	Montant en € H.T Annuel pour la CAPV	Montant en € H.T Annuel pour le CIAS
2	Responsabilités et risques annexes	Groupement PARIS NORD ASSURANCES (Courtier mandataire) (75009 Paris) /AREAS DOMMAGES (Assureur) (75008 Paris)	4 764,75 €	500 €

**Il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Le Président à signer le lot n°2 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » du marché M.2023-39 de prestations d'assurances et tous les actes afférents au marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le 18/12/2023  
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,  
le 15 décembre 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND